

# Ecurie Mauve Historique

## Règlement du 18<sup>ème</sup> Rallye des Mille Sources historique



VIGNOBLES  
ROUSSEAU



@LpaLimoges87 05 55 03 69 00



### GENERALITES

L'Ecurie Mauve Historique, association loi de 1901 n° W872010657, organise les 13 et 14 juin 2026 au départ de Saint Martin Terressus le XVIII<sup>ème</sup> Rallye historique des Mille Sources.

Cette **manifestation non sportive** fait l'objet d'une demande d'autorisation délivrée par la préfecture de la Haute Vienne.

Ce rallye a pour finalité de faire rouler des véhicules anciens dans des conditions de sécurité optimales et vise à faire découvrir notre région aux participants. Il se déroule sur route ouverte, dans le respect du code de la route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers ni la tranquillité des riverains. Le départ des participants est échelonné de façon à ne pas gêner le trafic routier.

### Responsables du Rallye

Association : Ecurie Mauve Historique, 26 Rue de Metz 87000 Limoges  
Président : Gilles GUILLON

Organisateurs : Gilles GUILLON ([giguillon@laposte.net](mailto:giguillon@laposte.net)) et Pascale HENIAU ([pascale.heniau@unilim.fr](mailto:pascale.heniau@unilim.fr))

## **DESCRIPTION du RALLYE**

Il s'agit d'un rallye d'environ 160 km le samedi et 120 km le dimanche, se déroulant sur la voie publique ou privée avec autorisation (route ou chemin toujours carrossable) où les équipages suivent des documents de navigation et/ou cartographiques selon les tronçons. Le parcours étant gardé secret, aucun public n'est attendu sur l'itinéraire.

Tous les équipages reçoivent au moment du départ les documents décrivant l'itinéraire à parcourir sous diverses formes : fléchés métrés, non métrés, allemands, mille sources, carte muette, road-book à rythme imposé etc.... Les tronçons à rythme imposé varient de 20 à 50km/h selon la configuration de l'itinéraire (villages traversés, routes étroites et sinueuses, croisements, ...).

Ils doivent choisir un **niveau de difficulté : Expert ou Découverte**, lors de l'engagement.

- Le **niveau Expert** pour les équipages expérimentés dans la pratique de nos types de documents de navigation (roads-books variés, fléchés allemands, commode, cartes...)
- Le **niveau Découverte** pour les équipages qui souhaitent moins de difficultés ou qui découvrent nos rallyes, les documents sont plus simples ou avec plus d'informations.

**Pour les Experts, les équipages sont répartis en trois catégories :**

Deux catégories pour les véhicules de plus de 30 ans :

- **Old Timer** (voitures immatriculées jusqu'au 31 décembre 1985)
- **Young Timer** (pour 2026 : voitures immatriculées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1986 et jusqu'au 31 décembre 1995)

Pour les moins de 30 ans une catégorie :

- **Moderne** de prestige ou d'exception : (pour 2026 : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1996)

## **CODE DE LA ROUTE**

Durant le rallye, **les participants doivent respecter le Code de la Route et se conformer à ses prescriptions ainsi qu'aux arrêtés municipaux des agglomérations traversées.**

Ils devront être particulièrement vigilants lors des traversées d'agglomérations et de zones habitées. Les différents documents fournis par les organisateurs indiquent les zones dangereuses, les passages étroits, les zones de limitation à 30km/h. L'organisation se réserve le droit de sanctionner les comportements abusifs. Des bénévoles pourront être positionnés sur l'itinéraire pour s'assurer du respect des consignes données.

En cas d'obstacle imprévu sur l'itinéraire, un détournement sera mis en place par tout moyen approprié par l'organisation afin de ramener les participants sur la bonne route.

## **COMMUNICATION DES REGLES DE SECURITE**

Le briefing avant le départ de la première journée rappelle aux équipages les règles élémentaires de respect du Code de la Route et les sanctions éventuelles en cas de manquement à ces règles. Il insistera sur la conduite à adopter durant tout l'itinéraire, en particulier dans certaines zones pouvant présenter un risque en termes de sécurité ou vis-à-vis de l'environnement.

Les organisateurs se réservent le droit de transmettre à tout moment, en fonction des circonstances et des besoins, toutes informations jugées nécessaires.

## **VOITURES ADMISSIBLES**

Sont admissibles :

- Oldtimers (voitures immatriculées jusqu'au 31 décembre 1985, date portée sur la carte grise).
- Youngtimers (voitures immatriculées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1986 et jusqu'au 31 décembre 1995, date portée sur la carte grise).
- Modernes de prestige ou d'exception (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1996, date portée sur la carte grise).

### **Les véhicules devront être conformes à la législation routière.**

Le nombre total de véhicules est limité à 40. Les places seront attribuées en priorité aux véhicules d'avant 1996 (Oldtimers et Youngtimers).. La clôture des inscriptions intervient lorsque le nombre de véhicules maxi est atteint. Les équipages supplémentaires sont placés sur liste d'attente avec priorité aux véhicules historiques.

## **EQUIPAGES ADMISSIBLES**

Tout équipage doit être composé d'un pilote détenteur d'un **permis de conduire valide** et d'un coéquipier.

Pour des raisons d'organisation, aucun engagement ne sera pris **après le 29 Mai 2026** et le chèque de caution ne sera **pas remboursé en cas d'annulation survenant dans la semaine précédant le rallye**. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à justifier leur décision. Les droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

## **EQUIPEMENT OBLIGATOIRE**

Pour les tronçons à rythme imposé, le temps de passages des équipages sont captés par un système de balises électroniques de type CHRONOPIST, disposées tout au long du parcours dans des endroits secrets.

Afin d'identifier le véhicule lorsqu'il passe devant les balises, un transpondeur est placé **sur la vitre arrière droite du véhicule**. Celui-ci est remis et testé par l'équipe organisatrice. Ce transpondeur est branché sur une ligne électrique alimentée par la batterie 12 V de votre véhicule comme décrit ci-après.

Ce qui doit être préparé avant le rallye : Une ligne électrique avec 2 fils (Masse et 12V).

Cette ligne doit être **branchée après le contact** de façon à allumer automatiquement le boîtier lorsque le moteur tourne et à l'arrêter lorsque le moteur est coupé pour ne pas décharger la batterie (consommation du boîtier : 40 mA).

La ligne électrique doit être terminée par **2 cosses femelles (largeur 6mm) serties avec soin**.

**La cosse de la phase (+) doit être marquée d'un adhésif rouge.**

Le raccordement au faisceau électrique doit lui aussi être fait avec soin pour ne pas risquer de se débrancher.

**INTERDICTION ABSOLUE de brancher la ligne sur la prise allume cigare.**

**L'installation du branchement est de la responsabilité des équipages.** La mise en place des transpondeurs est faite par l'organisation lors des vérifications.

Une **caution de 80 euros** sous forme de chèque doit **être jointe à l'engagement** et est restituée en fin de rallye lors du retour du transpondeur à l'organisation.

## **ACCESSOIRES AUTORISÉS**

Seuls les appareils de mesures et calculs de distances, mécaniques ou électroniques, (odomètre, tripmaster) **sans logiciel cartographique intégré** sont autorisés à bord des véhicules.

**LES LOGICIELS DE GEOLOCALISATION ET DE CARTOGRAPHIE SONT INTERDITS**  
**sur tous types d'appareil**  
**(téléphone, smartphone, tablette, ordinateur, GSP, avertisseur de danger...)**  
**sous peine de PENALITES équivalentes au Hors Délai.**

## **PUBLICITE ET DROIT A L'IMAGE**

La publicité est libre mais le concurrent ne pourra pas s'opposer à une publicité éventuelle de l'organisateur.

Du fait de leur participation, les concurrents acceptent sans réserve, sur le site de l'Ecurie Mauve Historique, l'exploitation par les organisateurs de toutes reproductions, diffusions ou photographies de leur véhicule prises au cours de ce rallye, à la condition que celles-ci se cantonnent à des fins promotionnelles et ne nuisent en aucune façon à leur image personnelle.

L'organisateur ne peut être tenu responsable de la diffusion d'images réalisées par toute autre personne.

## **ASSURANCES**



*Les véhicules doivent être conformes à la législation routière et doivent être assurés au minimum par une assurance en responsabilité civile.* Les organisateurs ont contracté une police d'assurance garantissant la Responsabilité Civile des organisateurs, participants et bénévoles pouvant incomber à l'organisation de ce rassemblement.

Pour les dommages, le concurrent reste seul responsable des dégâts qu'il fait subir à son véhicule, à lui-même et à des tiers. ***L'organisation ne peut être tenu responsable des dommages causés par un concurrent, à son véhicule, à lui-même et à ses passagers.***

L'organisation invite les concurrents **à se rapprocher de sa compagnie d'assurance** pour vérifier ses garanties et responsabilités **lors de manifestation non sportive sous autorisation préfectorale.**

## **PROGRAMME**

**Vendredi 29 Mai 2026** - Clôture des engagements

### **Samedi 13 Juin 2026**

Vérifications administratives avec remise des plaques et documents :  
**Parc de la Mairie de Saint Martin Terressus (87)** de 9h30 à 11h30.

Un plan de localisation est transmis avec la confirmation de l'engagement.

Après un briefing à **13h00**, le départ est donné à **13h30** pour la 1ère voiture, puis de minute en minute du parc de la Mairie.

Parcours de 160 km environ

Une pause obligatoire de 20 min avec rafraichissement est prévue dans l'après-midi.

Le diner sera servi à partir de **20h à la salle des Fêtes de Saint Martin Terressus.**

### **Dimanche 14 juin 2026**

Le départ est donné à **8h00 (parc de la Mairie)** pour la première voiture, puis de minute en minute.

Parcours de 120 km environ ...

**Le repas et la remise des prix du rallye auront lieu à Saint Martin Terressus à partir de 12h30.**

## **CONTRÔLES ADMINISTRATIFS**

**Le jour du rallye, tous les équipages** doivent être en mesure de présenter à l'organisation :

- Le permis de conduire du conducteur ainsi que celui de son navigateur si celui-ci est amené à conduire
- Les pièces afférentes au véhicule : carte grise, certificat et vignette du contrôle technique en cours de validité

- L'autorisation du propriétaire du véhicule s'il n'est pas à bord.

L'organisation effectue sur les véhicules engagés des vérifications portant essentiellement sur la conformité du véhicule avec la déclaration portée sur l'engagement.

**Le jour du rallye, tous les véhicules doivent être en accord avec la législation française en vigueur.**

L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à tout équipage ou véhicule non conforme, sans justifier sa décision.

## **PLAQUES ET NUMEROS**

L'organisation fournit à chaque équipage deux plaques, dont une doit obligatoirement être apposée visiblement à l'avant du véhicule sans cacher la plaque d'immatriculation, et des numéros à apposer sur chaque côté du véhicule.

L'attribution des numéros est laissée à la discrétion de l'organisation. Les participants seront informés avant le départ de leur numéro ; le départ se fera dans l'ordre croissant de ces numéros.

## **CARNETS DE ROUTE**

Pour chaque étape, l'organisation établit **un temps « minimal »** de parcours qui correspond au temps que met l'organisation pour réaliser l'itinéraire en le connaissant et en respectant le code de la route. Aucun participant ne doit mettre **moins** de temps que ce temps « minimal ». **Si un équipage va plus vite que ce temps minimal, il sera pénalisé par un Hors Délai, voire une exclusion si l'avance est considérée comme excessive.**

**Un temps « idéal »** de réalisation de l'ensemble du parcours est indiqué à chaque équipage. Ce temps correspond au temps « minimal » auquel est ajouté le temps nécessaire à la découverte et l'interprétation des documents. Les équipages doivent réaliser l'ensemble de l'itinéraire dans ce temps « idéal ».

Pour permettre aux équipages de vérifier leur progression tout le long du parcours, un descriptif de l'étape est fourni indiquant la distance et un temps indicatif pour chaque tronçon.

### **Carnet de route:**

Au départ de chaque étape, chaque équipage reçoit un carnet de route sur lequel sont indiquées l'heure de départ et l'heure « idéale » d'arrivée.

Le copilote doit le faire tamponner par les bénévoles qu'il rencontre le long du parcours ou le remplir avec les panneaux avec des lettres ou des nombres qu'il voit sur le bord de la route.

A l'arrivée, le copilote remet son carnet de route, devant le panneau Arrivée, au bénévole qui y note l'heure de passage du véhicule.

Le carnet de route se présente sous la forme d'une grille, qu'il faut remplir **de gauche à droite, ligne par ligne**. Toutes les annotations sur ce carnet doivent être inscrites de manière indélébile (**stylo non effaçable**). **Toute rature ou altération entraîne une pénalité.** En cas d'abandon, le carnet est remis à l'organisation.

**Pour vérifier que les équipages empruntent le bon parcours, le long de la route il y a :**

### **- des panneaux (CP)**

Les CP sont disposés tout au long du parcours, permettant de vérifier le passage effectif sur l'itinéraire. Ils sont matérialisés par un panneau portant une lettre ou un nombre que l'équipage doit inscrire dans la **première case vide** de son carnet de route dans l'ordre où elles se présentent (**ligne par ligne et sens de l'écriture gauche vers la droite**).

### **- des bénévoles (CH)**

Des bénévoles sont positionnés le long du parcours et permettent de vérifier le passage effectif sur l'itinéraire. Les CH sont signalés par un drapeau Jaune placé sur le côté droit de la route à environ 50m des bénévoles puis par un drapeau Rouge enjoignant le véhicule à s'arrêter **obligatoirement**.

Les bénévoles apposent un tampon sur le carnet de route et notent l'heure de passage des véhicules.

Au-delà du temps indicatif sur chaque tronçon, les CP et CH peuvent être enlevés pour assurer le bon déroulement du rallye.

En cas de retard excessif des équipages sur chaque tronçon, les CP et CH peuvent être levés pour assurer le bon déroulement du rallye.

### **- Tronçon à rythme imposé**

Sur ces tronçons, les équipages doivent suivre un itinéraire dont les vitesses imposées ou les temps de passage tous les 200 m sont fournis avant le départ. La vitesse est toujours inférieure à 50 km/h et adaptée à la configuration de l'itinéraire (villages traversés, routes étroites et sinueuses, croisements...). Les équipages suivent les indications d'un fléché métré.

Sur ces tronçons, des balises sont positionnées le long de l'itinéraire qui permettent de vérifier que les voitures ont pris le bon itinéraire et qu'elles ont respecté les indications de temps. L'absence de passage devant une balise est pénalisée par l'écart de temps le plus élevé relevé sur l'ensemble des équipages auquel est ajouté une pénalité de 2 minutes.

Les départs se font dans l'ordre des arrivées à ces tronçons. Ils sont donnés, de minute en minute, afin d'éviter que les voitures fassent des convois.

## **PENALITES**

Tronçon de rythme imposé	<b>10 points par seconde d'avance ou de retard</b>
CH ou CP manquant ou rature ou erreur	<b>300 points</b>
Retard à l'arrivée d'une étape	<b>- jusqu'à 30mn de retard : 10 points la minute</b> <b>- de 31mn à 40mn de retard : 300 points pour les 30 1<sup>ères</sup> minutes + 30 pts la minute de la 31<sup>ème</sup> à la 40<sup>ème</sup></b> <b>- de 41mn à 50mn de retard : 600 points pour les 40 1<sup>ères</sup> minutes + 40 pts la minute de la 41<sup>ème</sup> à la 50<sup>ème</sup></b> <b>- de 51mn à 60mn de retard : 1000 points pour les 50 1<sup>ères</sup> minutes + 50 pts la minute de la 51<sup>ème</sup> à la 60<sup>ème</sup></b> <b>- au-delà de 60mn de retard : Hors Délai : 10 000 points</b>
Carnet de route non rendu	<b>Hors délai (10000 points) + tous les points du carnet de route (tous les CH et CP sont considérés comme manquants)</b>
Hors Délai	<b>10000 points</b>

Pour tout aléa survenant pendant le rallye affectant le parcours ou le temps, l'organisation se réserve le droit d'ajuster le parcours, le temps idéal total ou les modalités de calculs des pénalités.

**Tout manquement au règlement, tout comportement anti-sportif, irrespectueux, malveillant et tout autre litige sera étudié par l'organisation qui statuera pour appliquer une pénalité ou toute autre sanction qui s'imposerait.**

## **ABANDON / RETOUR EN COURSE**

Si un équipage interrompt le rallye le samedi pour quelque cause que ce soit, il peut néanmoins être admis au départ le dimanche matin. En revanche, il ne peut pas figurer dans le classement général. De

plus, il a l'obligation de prévenir l'organisation (numéro de téléphone fourni avec les documents donnés au départ) par tous les moyens dont il dispose.

## **CLASSEMENTS**

Il y a 4 classements :

- un classement pour les équipages Old Timer Expert
- un classement pour les équipages Young Timer Expert
- un classement pour les équipages Moderne Expert
- un classement pour les équipages Découverte (quel que soit l'âge du véhicule)

Chaque classement se fait par addition des points de pénalité obtenus sur les deux jours, affectée du coefficient de pondération lié à l'année du véhicule. L'ancienneté de la voiture (année de première mise en circulation) est prise en compte, dans chaque catégorie et chaque niveau (Expert, Découverte). **Le coefficient de pondération lié à l'année du véhicule a pour objectif de favoriser les véhicules les plus anciens correspondant à chaque classement.**

En cas d'ex aequo, les équipages sont départagés en donnant la victoire au véhicule le plus ancien.

**Exemple de calcul du classement Old Timers pour 3 véhicules de niveau EXPERT :**

Véhicule A (1968) : **300** (points de pénalités) x 1,68 (coefficient de pondération) = **504 points donc 1er**

Véhicule B (1981) : **300** (points de pénalités) x 1,81 (coefficient de pondération) = **544 points donc 3<sup>ème</sup>**

Véhicule C (1970) : **320** ((points de pénalités) x 1,7(coefficient de pondération) = **544 points donc 2<sup>ème</sup>** (car le véhicule C est plus ancien que le B)

Tout équipage qui **change de véhicule** au cours du rallye peut continuer à concourir mais **n'est pas classé**.

**L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points est déclaré vainqueur de sa catégorie Old Timer Expert, Young Timer Expert, Moderne Expert, Découverte.**

## **REMISE DES PRIX**

La remise des prix aura lieu à Saint Martin Terressus pendant le repas pris en commun.

Les premiers des Oldtimer, des Youngtimer, des Moderne et du niveau Découverte sont récompensés. Tous les équipages participant reçoivent un cadeau souvenir.

## **ENGAGEMENT**

Les demandes d'engagement sont à adresser à :

Pascale Heniau 26 rue de Metz 87100 Limoges

**Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 mai 2026 minuit.**

Les frais de la participation sont fixés à **200€** pour un équipage de deux personnes.

(-10€ par personne de l'équipage adhérente au moment de l'inscription à l'Ecurie Mauve Historique)



**Toute demande d'inscription sera prise en compte que si elle est accompagnée**

- du montant de la participation, (par chèque ou virement)**
- du chèque de caution** (restitué à la fin du rallye lors de la récupération du transpondeur par l'organisation)
- de l'ensemble des documents dûment remplis.**

L'organisation se réserve le droit de refuser un engagement ; dans ce cas, les documents et chèques d'engagement seront retournés au candidat.

La participation aux frais comprend pour un équipage de deux personnes :

**Les repas du samedi midi, du samedi soir, le repas du dimanche midi** pour deux personnes

Les plaques du rallye et un jeu de numéros de portière

Les carnets de route et tous les documents nécessaires au rallye  
Les récompenses et/ou souvenirs

**Toutes autres dépenses (repas supplémentaires, consommations, logement...) restent à la charge des équipages.**

### **ANNULATION**



Si un équipage engagé prévient **l'organisation plus de 8 jours avant le rallye** (avant le 6 Juin 2026), l'organisation lui **renvoie les 2 chèques** fournis lors de l'inscription.

Si l'équipage **annule sa participation dans les 8 jours précédents le rallye** (à partir du 6 juin 2026), seule la participation lui sera renvoyée, **le chèque de caution sera encaissé** pour dédommagement des frais déjà engagés par les organisateurs.

Un abandon en cours de rallye ou une annulation une fois le départ pris ne pourront donner droit à aucun remboursement des frais de participation. Seul le chèque de caution sera rendu lors de la restitution du transpondeur.

Si les conditions sanitaires ou un nombre insuffisant d'inscrits ne permettent pas le déroulement du rallye, les concurrents en seront informés immédiatement et leur engagement leur sera retourné.

### **APPLICATION DU REGLEMENT ET COURTOISIE**

De par son engagement au rallye, chaque participant accepte les termes du règlement. Aucune réclamation ne sera admise en raison du caractère amical du rallye ; tout comportement inamical ou dangereux (impolitesse, agressions verbales ou physiques, blocage intentionnel, conduite dangereuse ...) sera sanctionné jusqu'à l'exclusion de l'équipage.

#### **Contact**

Pour tous renseignements complémentaires :

Gilles GUILLON – tél : 06.88.84.72.78

E-mail: [rms.ecuriemauvehistorique@gmail.com](mailto:rms.ecuriemauvehistorique@gmail.com)

**DEMANDE D'ENGAGEMENT en niveau **EXPERT****  
**au XVII<sup>ème</sup> RALLYE DES MILLE SOURCES 13 et 14 JUIN 2026**

A retourner avant le **29 mai 2026** à : Pascale HENIAU 26 rue de Metz 87100 Limoges Tél : 0623341459

	PILOTE	COPILOTE
Civilité	Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/>	Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/>
NOM		
Prénom		
Adresse		
E-mail		
Permis de conduire N°		
Délivré le, à		
Téléphone		
<i>Joignable en cours de rallye</i>		
VOITURE		
Marque		
Modèle et Type		
Date de 1ere immat		
Numéro d'Immatriculation		
Véhicule assuré auprès de la compagnie .....		
Par le contrat N° .....Valable jusqu'au : .....		
<b>Le véhicule doit impérativement répondre aux exigences du code de la route en vigueur. Joindre à cette demande la photocopies de la carte grise du véhicule</b>		

ENGAGEMENT aux frais de participation		Cocher	Montant
<i>Equipage non membre de l'Ecurie Mauve Historique</i>	<b>200€</b>		
<i>Equipage avec 1 adhérent de l'Ecurie Mauve Historique</i>	<b>190€</b>		
<i>Equipage avec 2 adhérents de l'Ecurie Mauve Historique</i>	<b>180€</b>		
<b>Repas supplémentaires</b> (Les repas du pilote et copilote sont inclus dans l'engagement)	Quantité	Tarif	
<i>Repas du samedi midi et soir*</i>		26€	
<i>Repas du dimanche midi*</i>		23€	
<b>Total général de l'engagement</b>			
CHEQUE à l'ordre de Ecurie Mauve Historique VIREMENT : Ecurie Mauve Historique, IBAN FR76 1027 8365 0600 0119 6680 116 BIC : CMCIFR2A			
<b>CHEQUE DE CAUTION</b> conservé en cas d'annulation à moins de 8 jours du Rallye à l'ordre de : Ecurie Mauve Historique ( <i>obligatoire pour valider la demande d'engagement</i> )			<b>80 €</b>

**Décharge de responsabilité**

J'accepte sans réserve les termes du règlement du XVII<sup>ème</sup> Rallye des Mille Sources. J'ai bien noté que ce rallye n'a aucun caractère sportif mais est soumis à autorisation préfectorale. Il m'appartient donc de souscrire toute assurance individuelle complémentaire que je jugerai utile concernant ma personne, mes passagers et mes biens.  
Je décharge l'Ecurie Mauve Historique, ses représentants et personnels, de toute responsabilité pour tout dommage corporel, matériel ou autre pouvant survenir à ma personne, mes passagers ou mes biens. Je certifie être titulaire **d'une responsabilité civile « vie privée »**.

Fait à ..... Le .....

**Signature du pilote de l'équipage** (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)



**DEMANDE D'ENGAGEMENT en niveau **DECOUVERTE****  
**au XVIII<sup>ème</sup> RALLYE DES MILLE SOURCES 13 et 14 JUIN 2026**

A retourner avant le **29 mai 2026** à : Pascale HENIAU 26 rue de Metz 87100 Limoges **Tél : 0623341459**

	<b>PILOTE</b>	<b>COPILOTE</b>
Civilité	Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/>	Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/>
NOM		
Prénom		
Adresse		
E-mail		
Permis de conduire N°		
Délivré le, à		
Téléphone <i>Joignable en cours de rallye</i>		

**VOITURE**

Marque	
Modèle et Type	
Date de 1ere immat	
Numéro d'Immatriculation	

Véhicule assuré auprès de la compagnie .....

Par le contrat N° .....Valable jusqu'au : .....

**Le véhicule doit impérativement répondre aux exigences du code de la route en vigueur. Joindre à cette demande la photocopies de la carte grise du véhicule**

<b>ENGAGEMENT aux frais de participation</b>		<b>Cocher</b>	<b>Montant</b>
<i>Equipage non membre de l'Ecurie Mauve Historique</i>	<b>200€</b>		
<i>Equipage avec 1 adhérent de l'Ecurie Mauve Historique</i>	<b>190€</b>		
<i>Equipage avec 2 adhérents de l'Ecurie Mauve Historique</i>	<b>180€</b>		
<b>Repas supplémentaires (Les repas du pilote et copilote sont inclus dans l'engagement)</b>	<b>Quantité</b>	<b>Tarif</b>	
<i>Repas du samedi midi et soir*</i>		26€	
<i>Repas du dimanche midi*</i>		23€	
<b>Total général de l'engagement</b>			
CHEQUE à l'ordre de Ecurie Mauve Historique VIREMENT : Ecurie Mauve Historique, IBAN FR76 1027 8365 0600 0119 6680 116 BIC : CMCIFR2A			

**CHEQUE DE CAUTION** conservé en cas d'annulation à moins de 8 jours du Rallye à l'ordre de : Ecurie Mauve Historique (*obligatoire pour valider la demande d'engagement*)

**80 €**

**Décharge de responsabilité**

J'accepte sans réserve les termes du règlement du XVII<sup>ème</sup> Rallye des Mille Sources. J'ai bien noté que ce rallye n'a aucun caractère sportif mais est soumis à autorisation préfectorale. Il m'appartient donc de souscrire toute assurance individuelle complémentaire que je jugerai utile concernant ma personne, mes passagers et mes biens.

Je décharge l'Ecurie Mauve Historique, ses représentants et personnels, de toute responsabilité pour tout dommage corporel, matériel ou autre pouvant survenir à ma personne, mes passagers ou mes biens. Je certifie être titulaire **d'une responsabilité civile « vie privée »**.

Fait à ..... Le .....

**Signature du pilote de l'équipage**

**Découverte**